

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.

Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

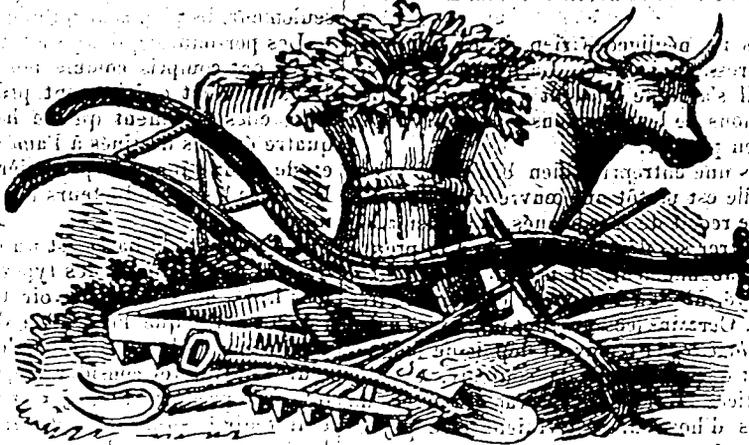
Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES

1ère insertion, 10 cts. la ligne. 2ème insertion, 5 cts. 3ème par ligne.

Pour les annonces de long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité!

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

SOMMAIRE :

- Causerie agricole : Le haras national.
- Revue de la semaine : Législature de la Province de Québec. — Mandement de Mgr. l'Archevêque de Québec, en faveur de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus.
- Sujets divers : La nouvelle année. — Etudes de la vie et des animaux. — Maltraiter les animaux. — La ration d'entretien et la ration de produit. — Transformation des os en engrais. — Les journaux agricoles.
- Petite chronique : Patronage de Son Excellence le Gouverneur Général, au Haras national. — Election des officiers de la Société d'agriculture du Comté de Temiscouata.
- Recettes : Remèdes contre les Boutons et la carie des dents. — Un nouveau moyen pour lessiver le linge économiquement.

La nouvelle année

Au commencement de ce nouvel an, permettez-nous, chers lecteurs, de prendre une toute petite place au coin du feu et de nous introduire dans vos causeries familières. C'est ainsi que font les amis et nous croyons avoir bien mérité ce titre d'ami. Pendant tout le cours de l'année qui vient de finir, n'avons-nous pas été votre constant et désintéressé conseiller ? pour vous aider à introduire quelques améliorations dans votre noble et patriotique profession, n'avons-nous pas été votre guide de tous les jours ? Nous sommes donc bien véritablement votre meilleur ami et comme tel nous avons droit à la petite place que nous vous demandons.

Il existe, dans notre bien-aimé pays, une bien belle habitude. Cette habitude est déjà vieille de plusieurs siècles. Nos pères nous l'ont apportée, du beau pays de France qu'ils aimaient, qu'ils nous ont appris à aimer, et que nous aimons tendrement malgré ses fautes et le dédain qu'il nous a quelquefois montré. Malgré son ancienneté, l'habitude dont nous parlons est aujourd'hui aussi générale et aussi vivace qu'autrefois et pour les Canadiens-Français, elle n'a pas d'âge, elle est toujours neuve, belle et fraîche. Nous voulons parler des souhaits de bonne année.

Comme tous nos concitoyens, nous l'aimons cette habitude, et nous la saluons avec bonheur. Ainsi, nous aussi chers lecteurs et amis, nous venons vous souhaiter une bonne année, une année de paix et de prospérité dans vos affaires spirituelles et temporelles.

Nos souhaits de l'année dernière se sont accomplis en partie, cependant quelques nuages sont venus obscurcir notre horizon d'ordinaire si clair et si tranquille. De brûlantes discussions religieuses ont jeté un peu de malaise dans le public canadien, nous souhaitons de tout notre cœur que ces discussions cessent et que la vérité et le bon droit obtiennent la victoire qui leur est due.

Matériellement, notre situation générale est devenue plus prospère, nous avons marché à grands pas dans la voie du progrès, d'importantes entreprises ont été exécutées ou sont sur le point de l'être, nous souhaitons encore que l'agriculture en fasse son profit.

La Gazette des Campagnes n'a pas été étrangère à ce progrès. Sans cesse, sur la brèche, comme la sentinelle vigilante, elle a montré de nombreux moyens d'améliorer notre situation agricole, elle a fait connaître les maux dont nous souffrons, les a attaqués dans leurs racines et donné les remèdes qui doivent les guérir.

Nous le constatons avec plaisir, le public agricole a su apprécier nos travaux et nous en a récompensés par de nombreux encouragements. Parmi ces derniers nous devons

Hôpital Général de Québec

nommer d'abord les félicitations que nous ont fait parvenir beaucoup de personnes occupant de hautes positions par leur science et leurs travaux; puis l'augmentation de notre liste d'abonnés. Dans le courant de 1872, nous avons entré dans nos livres au-delà de 500 nouveaux souscripteurs à la *Gazette*. Ordinairement on calcule l'importance d'un journal par le nombre de ses abonnés. Sous ce rapport, notre satisfaction est complète et nous en remercions les amis de notre feuille.

De notre part nous ne négligeons rien de ce qui peut rendre la *Gazette* intéressante et utile. La besogne ne nous fait pas peur, quand il s'agit de l'intérêt de la patrie. Les fatigues, les veilles, nous ne les comptons pas, pourvu que nos lecteurs puissent en profiter.

La *Gazette* n'est pas une entreprise bien brillante, pécuniairement parlant; elle est plutôt un œuvre d'abnégation. Elle vit avec ce qu'elle reçoit de ses abonnés, et ne demande pas plus que de rencontrer ses dépenses. On en a la preuve dans son faible prix d'abonnement. Mais, au moins faut-il que ce prix lui soit payé. Malheureusement les retardataires sont encore nombreux. Certains lecteurs sont injustes à notre égard, ils aiment la *Gazette*, la reçoivent depuis de longues années et nous privent des moyens de la soutenir. C'est la plus criante des injustices. Les dettes contractées envers un journal sont des dettes d'honneur et devraient être payées les premières. Nous espérons que ces remarques seront comprises par qui de droit.

L'intérêt de notre feuille serait considérablement augmentée par les correspondances des cultivateurs qui entreprennent des améliorations. Nous le disions l'année dernière la science agricole est le fruit de l'expérience, elle se compose des faits obtenus dans les bonnes pratiques et se complète au moyen des observations de tous les cultivateurs. Eh bien que tout homme qui peut tenir une plume sache connaître les résultats de la pratique; il contribuera à l'avancement général et rendra service à ses concitoyens. Les colonnes de la *Gazette des Campagnes* sont ouvertes à tout écrivain agricole sérieux et nous serons toujours heureux de reproduire les résultats des bonnes méthodes de culture.

CAUSERIE AGRICOLE

LE HARAS NATIONAL.

Depuis quelques semaines, on s'est occupé activement dans les hautes sphères agricoles d'un nouveau moyen de travailler à l'amélioration de notre agriculture. D'éminents agronomes se sont adressés au Conseil agricole de cette Province dans le but d'obtenir son approbation pour la création d'un haras national destiné à fournir aux cultivateurs des sujets capables de perfectionner notre espèce chevaline. Cette approbation ils l'ont obtenue. Le Conseil d'Agriculture, dans sa réunion de Novembre dernier a passé une résolution approuvant le projet et a nommé un Comité chargé de présenter une pétition à la Législature pour lui demander une allocation capable d'assurer le succès de l'entreprise. Enfin nos représentants, comprenant l'importance de ce haras, lui ont voté une subvention de \$5,000.

Voilà, en quelques mots, l'histoire de ce nouveau projet qui, bien dirigé, aura, nous n'en doutons pas, d'excellents résultats sur le perfectionnement de nos chevaux. L'exécution du projet est donc aujourd'hui à peu près certain, et avant longtemps on offrira aux cultivateurs canadiens des étalons modèles capables de produire l'amélioration désirée. Mais on nous demandera sans doute des explications au sujet de cette nouvelle entreprise; en conséquence, nous

allons consacrer quelques lignes à l'examen de la question. Disons tout d'abord ce que l'on entend par un haras. Dans son sens le plus exact, le haras est un établissement dans lequel on se livre à la production et à l'élevage des chevaux. C'est-à-dire qu'un haras complet est composé d'un certain nombre de juments poulinières bien choisies en vue de la propagation de l'espèce et de quelques étalons de qualité. Dans aucun cas, on ne peut appeler haras les étalons seulement, ils n'en sont qu'une partie.

Les personnes qui se sont mises à la tête du haras national ont compris comme nous le véritable but du haras. Dans le projet qu'elles ont présenté au Conseil d'Agriculture, elles spécifient que le haras sera composé de vingt-quatre étalons destinés à l'amélioration de la race chevaline et de douze juments poulinières qui devront fournir à la Province les reproducteurs nécessaires aux besoins de l'avenir.

En un mot, le haras est un établissement d'élevage, produisant constamment des types améliorateurs. Quelques étalons isolés ne sauraient avoir une grande importance générale; tandis que l'ensemble de toutes les existences qui composent un haras complet s'élève naturellement à la hauteur d'un intérêt considérable, d'un intérêt public. C'est là que sont produits les sujets mâles et femelles qui doivent entretenir la supériorité des races perfectionnées et travailler à l'amélioration des races communes.

C'est une grande tâche que celle que doit remplir un haras, et elle exige des directeurs de l'établissement de grandes connaissances spéciales et économiques. Les idées de supériorité et de perfectionnement doivent être le trait caractéristique des établissements qui ont la prétention de s'élever en haras.

L'amélioration de toutes nos espèces animales est devenue l'une des plus impérieuses nécessités actuelles: les succès en agriculture y sont en grande partie subordonnés. L'espèce chevaline surtout exige plus que toute autre cette amélioration; tout le monde l'admet aussi bien que nous. Mais comment obtenir cette amélioration si désirable? Voilà la difficulté. Tous les cultivateurs veulent produire de bons chevaux, satisfaisant complètement à tous les besoins de l'époque. Ils savent que le cheval supérieur est toujours certain d'obtenir un prix élevé et reconnaissent qu'une amélioration judicieuse de cette espèce animale servirait grandement leurs intérêts.

Néanmoins, rien ne se fait, notre race chevaline n'est pas plus perfectionnée aujourd'hui qu'il y a trente ou quarante ans. Que disons-nous? elle est même plus défectueuse qu'alors. Nous faisons moins de ventes de chevaux et le prix de ces ventes est toujours plus bas. Le cheval canadien s'était fait une assez bonne réputation; sa sobriété, sa rusticité, sa vigueur étaient parfaitement reconnues; mais il manquait de corps, de volume et les producteurs voulurent l'améliorer en faisant disparaître ce défaut. Malheureusement les moyens employés furent si peu convenables qu'un désastre complet en fut le résultat. Non-seulement on ne réussit pas à obtenir le volume désiré, mais on perdit même quelques-unes des anciennes qualités du cheval canadien.

L'amélioration laissée à l'initiative individuelle n'a donc, en général, produit rien de bon; car nous n'appelons pas succès ces quelques rares chevaux de mérite que nous voyons quelquefois dans nos campagnes; ce ne sont que des exceptions et pour ainsi dire des produits de hasard.

Il faut à la reproduction des types supérieurs dont le choix est toujours difficile, parce qu'il exige des connaissances spéciales et des moyens pécuniaires qu'un très petit nombre de

producteurs seuls possèdent. Ainsi, le manque de connaissances et de capitaux est l'obstacle insurmontable contre lequel l'initiative individuelle vient se briser et qui arrête l'important travail de l'amélioration de notre espèce chevaline.

Pourtant, il nous faut des chevaux, et il nous les faut aussi parfaits que possible. Une nation, disait M. Eug. Guyot, doit produire ses chevaux au même titre qu'elle doit produire son fer. C'est là une des grandes tâches de notre époque et le peuple qui ne le comprend pas, qui se fie à ses voisins pour se procurer de bons chevaux est un peuple qui court à sa ruine.

En l'absence de l'initiative individuelle incapable d'entreprendre cette tâche, il faut qu'un pouvoir plus savant et plus riche s'en empare et nous ne voyons pas de moyen plus efficace que l'intervention effective de l'Etat soit directement soit indirectement.

Cette nécessité de l'intervention du gouvernement a été depuis longtemps reconnue dans presque tous les pays de l'Europe. La France, la Prusse, l'Autriche, l'Italie, la Russie ont été forcés d'intervenir dans la production chevaline et ils ont créé de grandes institutions qui, sous divers noms, ont suppléé plus ou moins largement, plus ou moins efficacement à l'incapacité des particuliers. L'Angleterre et quelques petits pays de l'Europe seuls réussissent à améliorer et à soutenir la supériorité de leurs chevaux sans que l'Etat ait à s'en mêler. Mais ces dernières contrées sont dans une situation exceptionnelle. Là, une aristocratie riche et puissante a dispensé le gouvernement d'intervenir, et a pu par ses efforts intelligents créer des races supérieures pour les différents services que l'on demande aux chevaux.

Ici, dans notre Province de Québec, les fortunes colossales n'existent pas; la science nécessaire à l'amélioration du cheval pourrait s'apprendre assez facilement, mais bien peu se livrent à son étude, parce qu'on n'en reconnaît pas suffisamment l'importance. Dans des conditions aussi défavorables, il n'est pas étonnant que l'industrie particulière n'ait pu produire que des chevaux défectueux.

Alors, il ne nous reste qu'à marcher sur les traces des pays qui se sont trouvés dans la même situation que nous. Comme eux, à l'action individuelle insuffisante ou incapable substituons une action plus puissante, plus riche et plus savante; comme eux, acceptons avec reconnaissance la création d'un haras national, lequel pourra avec le temps produire l'amélioration que les particuliers ont cherché sans succès depuis tant d'années.

Mais pour que l'administration du haras remplisse les conditions que nous venons d'énumérer, il faut que le personnel soit composé d'hommes éclairés, connaissant parfaitement la science théorique et pratique du perfectionnement et de l'élevage du cheval. Sans cette science spéciale, l'administration du haras n'aura pas plus de succès que n'en a eu l'industrie particulière.

De nombreuses fautes ont été commises par cette dernière. Un engouement général s'était emparé de tous les éleveurs pour le croisement. On croisait nos chevaux à tout propos; on les croisait pour faire disparaître leurs défauts et améliorer leurs conformation; on les croisait pour augmenter leurs qualités; on les croisait même pour élever leur taille, sans se demander si le moyen adopté était bien le plus propre à obtenir le résultat cherché. En un mot, on marchait en aveugle vers un but difficile à atteindre et qui demandait des connaissances spéciales complètes et un jugement parfait.

A plusieurs reprises, nous avons démontré les inconvé-

nients d'une telle manière d'agir et nos prévisions se sont réalisées en tous points. Il ne pouvait en être autrement, on voulait arriver à certains résultats et par ignorance, on suivait une voie qui menait directement à l'opposé.

Le croisement est sans doute un excellent moyen d'amélioration; employé à propos il peut perfectionner en quelques années toutes les races chevalines d'une contrée; mais au moins faut-il savoir s'en servir dans les circonstances convenables. On peut recourir au croisement pour faire disparaître les défauts et augmenter les qualités d'une race, pourvu que le type améliorateur possède les qualités qui peuvent contrebalancer les défauts de la race commune. Mais jamais il n'est recommandable d'employer le croisement pour grandir une race et la rendre plus volumineuse.

La taille et le volume d'une race quelconque sont le produit de la culture et du climat et ne peuvent être changés par l'influence amélioratrice d'un étalon quelque soit d'ailleurs ses grandes qualités. Les éleveurs ignorants n'ont pas tenu compte de cela; ils ont allié leurs petites juments canadiennes à des étalons d'un volume énorme et ils n'ont obtenu que des poulains défectueux, mélanges décevants de deux races productrices. Ces produits informes, mal conformationnés extérieurement et intérieurement, à poitrine étroite et à épaules resserrées étaient bien faits pour dégoûter de toute amélioration, et de fait ils ont rebuté un grand nombre d'éleveurs.

Dans les contrées où l'on connaît mieux l'élevage du cheval, on a adopté une ligne de conduite toute différente; les qualités sont augmentées et les défauts détruits par l'emploi de bons reproducteurs; mais la taille est produite par l'alimentation, ou comme le dit un proverbe anglais: *dans le sac à l'avoine*. C'est ce qui devrait toujours se faire. De la nourriture aidée du climat naîtra infailliblement la taille. Si cette nourriture est constamment abondante, les animaux grandiront graduellement; de génération en génération, on remarquera une augmentation notable dans leur taille et même dans leurs formes jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à un volume proportionné à l'alimentation qu'ils reçoivent. Mais sans cette alimentation abondante, c'est en vain que l'on cherche à grandir la race par le choix des reproducteurs; les produits seront toujours ramenés à leur point de départ, leurs membres pourront devenir plus longs et leur corps plus élevés; mais l'ampleur n'augmentera pas et en définitive on n'aura que des animaux disproportionnés. Les types améliorateurs eux-mêmes subiront l'amoindrissement général dû à l'insuffisance de l'alimentation et descendront bientôt au niveau général des animaux de la localité.

Voilà une des principales, sinon la principale cause de nos insuccès dans l'amélioration du cheval. Le manque d'instruction spéciale a empêché les éleveurs de reconnaître la faute qu'ils commettaient; et voilà aussi pourquoi nous voulons remplacer l'initiative individuelle par une administration centrale connaissant mieux les grands principes servant de base à l'élevage du cheval, du moins jusqu'à ce qu'une instruction suffisante ait pénétré dans nos campagnes.

L'administration du haras national, ainsi que nous le voyons dans le projet présenté à l'approbation du Conseil d'Agriculture, sera composée d'un Directeur, d'un Médecin-Vétérinaire et d'un certain nombre de palefreniers ou gardiens des animaux du haras. Tout ce personnel devra posséder les connaissances spéciales nécessaires, sinon l'insuccès que nous reprochons aux éleveurs particuliers sera également le résultat de toute l'administration. Le projet y a pourvu en décidant que lorsque les étalons seront au dépôt, le Directeur et le Médecin-Vétérinaire donneront aux palefre-

niers, deux fois par semaine, un cours de science hippique, et de médecine vétérinaire, afin qu'ils soient en mesure de guider des cultivateurs dans le choix des étalons et dans les soins à donner aux juments et aux poulains.

REVUE DE LA SEMAINE

Les Chambres provinciales ont été prorogées mardi le 24 décembre; cependant, comme nos résumés des débats parlementaires s'arrêtaient au 20 du même mois, nous allons continuer cette revue avant de parler des cérémonies de la prorogation.

Le 21, L'Hon. M. Chauveau proposa que la Chambre s'occupe des octrois de terres accordés à certaines compagnies de chemin de fer. M. Joly protesta contre les accusations que le premier ministre lui avait adressées et dit qu'il a toujours fait son possible pour mener à bonne fin le chemin Gosford.

Puis, il fut proposé certaines résolutions concernant le chemin de fer de Colonisation du Nord. D'après ses résolutions, le gouvernement ne sera pas obligé d'accorder l'octroi avant que la section comprise entre Aylmer et la Rivière Creuse soit complétée et en pleine opération; néanmoins le Lieutenant Gouverneur en Conseil pourra accorder à la compagnie une partie de son octroi proportionnée à la longueur de chemin construit. Mais, si, d'ici à deux ans, la compagnie n'a pas rempli les conditions auxquelles elle s'est engagée, elle n'aura plus droit à l'octroi des terres. Ces résolutions furent adoptées et le premier ministre présenta un bill basé sur ces résolutions, lequel bill a subi sa seconde lecture.

À la séance du soir, il fut adopté divers amendements au code municipal.

Le 23, la Chambre siégea en Comité général pour examiner le bill amendant la loi relative à l'administration des terres de la Couronne. Deux amendements furent proposés à ce bill, mais tous les deux furent perdus et le bill subit sa troisième lecture.

Puis le premier ministre proposa la deuxième lecture du bill pour aider les diverses compagnies de Chemin de fer: Il dit que ce bill a été amendé en faveur du Chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La Chambre se forma en Comité, et l'on proposa un amendement accordant deux ans de plus à la Compagnie du chemin de fer Colonisation du Nord pour commencer ce chemin; et le bill, tel qu'amendé subit sa troisième lecture.

M. Joly souleva une question de privilèges au sujet de l'élection de M. Cauchon; protestant qu'il y avait eu irrégularité dans la dite élection, une longue discussion s'ensuivit après quoi l'Orateur décida que la motion de M. Joly serait reçue le lendemain.

Il fut ensuite reçu un message du Lieutenant Gouverneur déclarant que si l'état des affaires le permet, il prorogera la Chambre le 24 à trois heures.

Mardi après-midi, la prorogation eut en effet lieu. A trois heures, Son Excellence le Lieutenant Gouverneur s'est rendu avec le cérémonial ordinaire dans la salle du Conseil Législatif et a déclaré la session close après avoir sanctionné 81 projets de loi.

Nous ne pouvons énumérer que les plus importants de ces bills; les voici.

Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure.

Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-deuxième Victoria, chapitre treize.

Acte pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de

la Législature de cette province.

Acte pour pourvoir à la décision des élections contestées par les juges, et pour établir de meilleures dispositions pour empêcher les menées aux élections.

Acte concernant les registres de l'état civil.

Acte pour établir de nouvelles dispositions concernant la vente des bois et forêts.

Acte pour amender la loi concernant la juridiction de trois juges de la cour de révision.

Acte pour amender de nouveau l'acte des licences de Québec.

Acte pour amender les lois concernant l'administration des Terres de la Couronne.

Acte concernant l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 52, pour la protection des oiseaux insectivores et autres utiles à l'agriculture.

Acte pour amender le code Municipal de la province de Québec.

MANDEMENT

en faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus

ELZÉAR ALEXANDRE TASCHEREAU, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de l'Archidiocèse de Québec, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, Notre Seigneur Jésus-Christ a commencé d'être honoré, en ce diocèse, d'un culte perpétuel dans la Sainte Eucharistie. Ce matin même, nous avons inauguré dans la Cathédrale de Québec, l'exposition perpétuelle du Saint Sacrement sous forme de *Quarante Heures*, laquelle aura lieu successivement et sans interruption dans toutes les églises de ce diocèse. Désormais donc; parmi nous, d'un bout de l'année à l'autre, jour et nuit, l'encens de la prière faite aux pieds de Jésus-Christ réellement et substantiellement présent, montera vers le trône de la grâce et de la bonté divine.

Nous vous avons déjà exhortés, N. T. C. F., à venir témoigner à ce divin Sauveur votre foi, votre reconnaissance, votre charité, et à réparer ainsi, autant qu'il sera en votre pouvoir, les outrages auxquels il s'est exposé pour votre amour.

Nous savons avec quelle joie vous avez accueilli la nouvelle de cette visite que Notre Seigneur va faire chaque année dans toutes les parties de ce vaste diocèse. Nous n'ignorons pas avec quel empressement vous voulez contribuer à rehausser l'éclat des hommages qui lui seront rendus dans le sacrement de son amour.

Mais, N. T. C. F., si Jésus-Christ est dans la Sainte Eucharistie, il est aussi, quoique d'une manière différente, dans la personne des pauvres et surtout de ceux qui souffrent. Pour nous en convaincre, transportons-nous par la pensée à ce grand jour, où le *Fils de l'homme, accompagné de ses anges, viendra avec majesté juger les vivants et les morts. Toutes les nations seront assemblées devant lui; il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs: et il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche.* (Mat. XXV. 31.) Voilà donc, N. T. C. F., l'univers assemblé; Dieu, les anges, les hommes, les démons eux-mêmes; aucun être doué d'intelligence ne manque à cette réunion. Dieu veut manifester sa miséricorde, sa gloire, sa puissance et sa justice. Or quelle sera la marque distinctive des élus? pourquoi les faveurs de sa miséricorde

et les récompenses de sa justice seront-elles accordées à ces âmes bienheureuses? quelle est donc la loi suprême d'après laquelle s'exercera ce jugement divin? Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite: Venez les bénis de mon père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile et vous m'avez recueilli; j'étais nu et vous m'avez vêtu; j'étais malade et vous m'avez visité; j'étais en prison et vous êtes venu me voir. Alors les justes lui répondirent, disant: Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger? ou avoir soif et que nous vous avons donné à boire? Et quand est-ce que nous vous avons vu sans asile et que nous vous avons recueilli, ou sans habits et que nous vous avons vêtu? Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison, et que nous avons été vous voir? Et le roi répondant, leur dira: En vérité, je vous le dis, autant de fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.

Qu'est-ce à dire, O roi immortel des siècles (I. Tim. I. 17.)! N'avez-vous donc de récompense que pour la charité? Serait-il donc vrai que, non content de vous être incarné une fois afin de pouvoir mourir pour nous, vous vous cachez encore tous les jours, sous les haillons de la mendicité, sous les souffrances de la misère, sous toutes les douleurs de la pauvre humanité? Et vous ne dédaignez pas de partager le cachot de celui que la justice humaine a renfermé pour ses crimes? le captif souffre dans sa prison et à ce titre il est cher à votre cœur paternel et vous tenez pour faite à vous-même la visite qui vient porter un rayon de joie dans le cœur du pauvre prisonnier! O bonté et miséricorde de notre Dieu!

D'un autre côté, quelle sera la terrible sentence qui condamnera à un supplice éternel ceux dont le cœur n'aura pas eu d'intelligence sur l'indigent et le pauvre (Ps. XL. 1.)? Alors il dira aussi à ceux qui seront à sa gauche: Allez loin de moi, maudits, au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire; j'étais sans asile et vous ne m'avez pas recueilli; j'étais nu et vous ne m'avez pas vêtu; j'étais malade et en prison et vous ne m'avez pas visité. En vérité, en vérité, je vous le dis, autant de fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, vous ne l'avez pas fait non plus à moi-même. (S. Mat. XXV. 41.)

Que conclure de cette double sentence qui récompense éternellement les uns et qui condamne les autres à un supplice éternel? C'est que les œuvres de miséricorde exercées en faveur de ceux qui souffrent, sont aux yeux du Souverain Juge, une protection assurée contre les rigueurs de sa justice, car il tient pour fait à lui-même tout acte qui tend à soulager l'infortune. Aussi lisons-nous dans l'Ancien Testament que donner aux pauvres, c'est prêter à Dieu qui rendra certainement (Prov. XIX. 17.); faire l'aumône et exercer la justice, c'est offrir à Dieu le plus agréable des sacrifices (Prov. XXI. 3); opprimer le pauvre, c'est faire injure à Dieu; mais avoir pitié du pauvre, c'est honorer le Créateur. (Prov. XIV. 3.)

Que dirons-nous des effets merveilleux de l'aumône en faveur de celui qui la fait? Elle délivre du péché et de la mort; elle ne lui sera pas tomber l'âme dans les ténèbres; elle est le sujet d'une grande confiance devant le Dieu Suprême (Tobie IV. 11.). La prière accompagnée du jeûne et

de l'aumône, vaut mieux que tous les trésors..... elle fait trouver la miséricorde et la vie éternelle (Tobie XII. 9.). Quand le prophète Daniel eut annoncé au roi Nabuchodonosor la sentence portée contre lui, quel moyen lui suggéra-t-il pour la faire révoquer? O grand roi, dit-il, accueillez favorablement mon conseil; rachetez vos péchés par des aumônes, et vos iniquités par des actes de miséricorde: c'est à ce prix que vous obtiendrez le pardon. (Daniel IV. 24.)

Comme vous le voyez, N. T. C. F., il n'est rien qui puisse vous rendre plus agréables à Notre Seigneur, lorsque vous viendrez l'adorer durant les quarante heures, que le mérite de la charité exercée en particulier; elle ne saurait avoir, pour le soulagement des malheureux, la même efficacité que celle qui se déploie dans nos hôpitaux dirigés par des âmes d'élite que la voix de Dieu a appelées à la perfection de la charité. La même quantité d'aumônes ainsi distribuée soulagera beaucoup plus de misères que si elle se distribue au hasard.

Voilà la pensée qui nous engage à recourir aujourd'hui à votre charité, N. T. C. F. Vous aimez Jésus-Christ; il vous demande par notre bouche un asile dans sa détresse: lui refuserez-vous une obole pour aider à l'érection du toit, où il viendra habiter dans la personne des pauvres?

Nous vous recommandons de prendre part à une loterie diocésaine en faveur d'un nouvel hôpital qui portera le nom du Sacré Cœur de Jésus, Sauveur des hommes! Dans bien des paroisses, on aime avoir un autel érigé au Sacré Cœur; la dévotion au Sacré Cœur est chère à beaucoup d'entre vous; voici un sanctuaire à élever en l'honneur et pour le soulagement de ce Cœur Divin qui a tant aimé les hommes. À l'exemple de ce Cœur brûlant d'amour pour nous et toujours disposé à nous accueillir, les portes de cet hôpital seront ouvertes à toutes les infortunes. Le plan en a été fait sur de très vastes proportions pour suffire à toutes les misères; mais hélas! les ressources manquent et le petit commencement que l'on peut voir sur les bords de la Rivière Ste. Charles, dans le faubourg de St. Sauveur, se trouve menacé de rester dans son état d'imperfection, si la charité publique ne vient en aide. L'aile qui est maintenant finie au dehors et couverte, a quatre-vingt-six pieds de front, soixante de large sur cinq étages. Jusqu'à cet automne, les dons généreux de personnes charitables ont suffi pour payer les travaux; mais maintenant il faut emprunter pour terminer l'intérieur et pour payer ces emprunts on ne peut compter que sur la charité publique.

Nous venons solliciter votre aide, N. T. C. F., au nom du Sacré Cœur de Jésus. Quelques billets pris dans cette loterie diocésaine ne vous appauvriront pas; au contraire, ils attireront la bénédiction de Dieu sur vous, sur vos familles, sur vos travaux et sur vos entreprises. Ils vous obtiendront grâce et miséricorde devant le Seigneur; ils contribueront à l'expiation de vos péchés; ils vous mériteront un degré de gloire et de bonheur pendant toute l'éternité! Vous aurez part à tous les actes de charité qui y seront exercés; une messe y sera dite à perpétuité chaque mois pour les bienfaiteurs vivants et trépassés; les bénédictions des pauvres vous accompagneront durant la vie, à la mort et jusque devant le tribunal redoutable du juge suprême. Nous vous dirons avec le saint homme Tobie: Soyez miséricordieux selon vos ressources. Si vous avez beaucoup de richesses, donnez beaucoup; si vous avez peu, donnez peu, mais toujours de bon cœur; car donner, c'est amasser des trésors pour le jour de la nécessité (Tobie IV. 8.).

Le Cœur Sacré du Sauveur, ce cœur, qui déjà vous aime tant, vous aimera d'un nouvel amour, et chaque souffrance

qui trouvera un soulagement dans cette hôpital, accroîtra cet amour de Jésus pour vous. Quel bonheur pour nous que ce divin Sauveur veuille ainsi se faire notre débiteur!

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons ce qui suit:

1o. Le diocèse de Québec tout entier est invité à contribuer en faveur de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, qui est en voie d'érection dans le faubourg de Saint Sauveur à Québec.

2o. Cette contribution se fera sous forme d'une loterie à laquelle MM. les Curés inviteront tous leurs paroissiens à prendre part, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur eux, sur leurs familles, sur leurs travaux et entreprises.

3o. M. le Chapelain de l'Hôpital Général est chargé de la direction de cette œuvre de charité. Il enverra un certain nombre de billets avec les explications nécessaires à chacun de MM. les Curés, qui sont invités à les faire prendre par leurs paroissiens et à en demander d'autres, s'il est nécessaire.

4o. Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de juin prochain, par deux prêtres qui seront nommés par nous et en présence des intéressés qui aimeront à y assister. Le jour et le lieu seront annoncés d'avance.

5o. Sera notre présent mandement lu au prône et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après réception.

Donné à Québec sous notre sceau le sceau de l'archidionèse et le contre-sceau de notre secrétaire, le premier décembre, premier dimanche de l'Avent, l'an mil huit cent soixante-douze.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, Ptre., Secrétaire.

~~On~~ Nous publierons l'annonce concernant cette loterie dans le prochain numéro de la Gazette. On peut se procurer des billets à cette loterie, à Ste. Anne de la Pocatière, au Bureau de la Gazette des Campagnes.

Maltraiter les animaux

Les hommes méchants qui maltraitent les animaux ne se figurent pas qu'ils se causent à eux-mêmes un grave préjudice, puisqu'ils affaiblissent la qualité du lait et de la viande et qu'ils diminuent même en quelque sorte la dose du travail que peut donner une bête. *Ea voici la preuve*: l'association des laitières de l'Illinois et du Wisconsin (Etats-Unis) a déclaré à l'unanimité que les trois causes principales qui influent sur la qualité du lait sont les suivantes: 1o. le lait n'est pas bon lorsque les vaches n'ont, pour s'abreuver, que de l'eau bourbeuse ou provenant de mares infectes; 2o. le lait n'est pas bon lorsque les vaches sont forcées de faire trop rapidement et par un temps trop chaud, le trajet de l'étable au pâturage; 3o. le lait n'est pas bon, lorsqu'il provient des vaches battues, frappées à coups de pied, ou maltraitées d'une façon quelconque par un vacher brutal.

Etudes de la vie et des habitudes des animaux

On apprend bien des choses en étudiant la vie et les habitudes des animaux. Ainsi le hibou et toute sa famille, qui toutes les nuits fait une guerre acharnée aux souris qui rongent et dévorent nos récoltes, est cloué aux portes de nos granges; la chauve-souris, un infatigable destructeur d'insectes, est poursuivie et détruite partout où on la rencontre; le hérisson, ce souricier inconnu, est jeté à l'eau, et le cra-

paud, qui à lui seul purge un jardin de vers et de limaces, est écorcé sans pitié.

Par contre, la cigogne qui détruit grenouilles et crapauds, qui poursuit jusqu'aux jeunes perdrix, n'est pas seulement respectée, mais encore vénérée; la belette qui suce parfois un œuf de poule, mais qui détruit les souris par centaines, est tuée sans pitié, partout où le cultivateur la rencontre.

Enfin, il est prouvé aujourd'hui que l'informe ver de terre ne nuit point au développement des plantes, bien au contraire. La preuve peut être donnée par un exemple.

Un pré de magnifique apparence arrosé avec de l'eau ayant servi à la fabrication du sucre a été couvert le lendemain de dix quintaux environ de vers de terres tués par cette eau sulfurée.

Or si le pré avait bonne apparence malgré ces dix quintaux de vers, c'est une preuve que le ver est inoffensif pour l'agriculture.

La ration d'entretien et la ration de produit

Il coûte fort cher, sans doute, de bien nourrir les bestiaux, mais il coûte bien plus cher de les nourrir mal. C'est là une vérité qu'il est facile de démontrer d'une manière évidente.

Supposez une vache de dix ans, qui n'est pas pleine et qui ne donne pas de lait: voilà une bête véritablement *usuee*. Eh bien! quoique cette bête ait entièrement terminé sa croissance et qu'elle ne donne aucun produit, elle ne peut cependant pas vivre d'air, il lui faut nécessairement, pour entretenir la vie et pour maintenir constamment cette vache en bonne santé, sans engraisser ni maigrir, il faut, dis-je, une certaine quantité de nourriture qu'on appelle la *ration d'entretien*.

Je suppose maintenant que cette ration soit de 15 livres de bon foin ou l'équivalent en autre fourrage; il est bien facile de comprendre que des 15 livres de foin, qui servent uniquement à l'entretien de la vache, sont entièrement perdues et ne peuvent donner aucun produit.

Mais quelque mal nourrie que soit une vache fraîchement vêlée, elle donne toujours un peu de lait. Je suppose donc que la vache en question, ne recevant que 15 livres de foin (précisément la ration d'entretien), donnera néanmoins du lait; mais elle ne pourra former ce lait qu'aux dépens de sa propre nourriture; elle maigrira donc rapidement et diminuera d'autant sa valeur. Et je dis encore ici que, même en donnant du lait, cette vache ne donne aucun produit, car ce qu'elle donne d'un côté vous le perdez de l'autre.

Maintenant, si au lieu de 15 livres de fourrages vous en donnez 30, vous aurez 15 livres pour l'entretien de la vache et 15 livres transformées en produits. Si vous donnez 40 livres de fourrages, vous aurez 25 livres transformées en lait, beurre et graisse, et si votre vache engraisse, elle augmente réellement de valeur non-seulement pour la vente, mais aussi en réalité pour son maître; car une vache bien nourrie donne toujours des produits beaucoup plus riches et plus abondants.

Il est donc très-avantageux de bien nourrir un petit nombre de bêtes, car plus vous avez de têtes à nourrir, plus vous avez de rations d'entretien, et plus petites, par conséquent, seront les rations de produits. Il est donc bien évident dans l'intérêt des cultivateurs de nourrir largement leurs vaches à lait, et il n'y a de limite à cette règle que le pouvoir digestif des animaux; car la vache est ici une véritable machine, une fabrique à lait: elle prélève, sur les matières premières que vous lui donnez, la quantité nécessaire à son entretien, et transforme tout le reste au profit de son maître.

Ce raisonnement fort simple peut se faire avec la même exactitude et la même vérité pour tous nos animaux domestiques; seulement le produit, au lieu d'être du lait, sera pour le bœuf la viande, et pour le cheval le travail.

Les chevaux sont en général bien nourris, et je n'en dirai rien; mais la nourriture des vaches et des génisses pendant l'hiver laisse beaucoup à désirer. On peut dire qu'en général elles sont mal nourries. Il est, je le sais, d'heureuses exceptions. Mais dans combien de fermes ne peut-on pas voir en-

core, à chaque retour du printemps, des vaches osseuses, pelées, misérables, rongées de feu et de misère ! j'en ai vu souvent qui pouvaient à peine se soutenir sur leurs jambes et qui s'épuisèrent en vains efforts, se frottant sans cesse contre les murs et les arbres pour essayer de calmer les démangeaisons qui les dévoraient. Quels produits peut-on retirer de pareils animaux, dont la paille de blé et d'avoine forme la principale nourriture ? Un peu de foin, donné avec parcimonie, et souvent mal-récolté, complète leur ration de chaque jour.

Quand les gelées arrivent et que les vaches ne peuvent plus aller chercher leur nourriture aux champs, on sépare du troupeau les deux ou trois vaches qui donnent le plus de lait, et on leur donne comme supplément à la ration commune, quelques épluchures de légumes, quelques feuilles de choux, avec une grande quantité d'eau chaude et une poignée de son. Ce tableau pourra paraître exagéré, et cependant je le crois bien vrai pour un grand nombre de cultivateurs. Presque partout la paille, maigre et sèche nourriture, forme les deux tiers et quelquefois les trois quarts de la ration journalière. Les génisses soumises à ce régime ne se développent guère. Il est facile de le comprendre ; néanmoins elles supportent mieux cette alimentation qui est tout à fait insuffisante pour les vaches à lait.

Si encore cette paille était hachée et donnée aux vaches avec de l'eau chaude, il est évident qu'elle serait sous cette forme beaucoup plus appétissante et plus nourrissante. Et pourquoi ne pas ajouter à cette paille hachée un peu de trèfle ou autres bons fourrages préparés de la même manière, puis dix à douze livres de racines hachées (carottes, betteraves, navets, en mélange), puis encore, pour assaisonner et rendre parfaite cette véritable soupe, une pinte de son. La chose ne serait pas bien difficile si on avait du trèfle ou autre fourrage artificiel et des racines en quantité suffisante. On peut varier à l'infini ces mélanges. Donnés aux vaches sous forme de soupe, ils constituent une excellente nourriture qui favorise singulièrement la production du lait. En donnant à chaque vache trois à quatre rations par jour de ce merveilleux potage, on peut être certain d'obtenir des produits abondants, et la santé des vaches se trouve parfaitement bien de ce régime.

C'est un fait aujourd'hui bien établi que cette alimentation mélangée et préparée avec soin et propreté, est la plus convenable et la plus avantageuse pour les vaches laitières ; elle est d'un usage général, depuis plusieurs années, dans tous les pays où l'agriculture est arrivée à un certain degré de perfection. Ainsi, dans toute la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, dans plusieurs départements de la France, les cultivateurs ont pris l'habitude de faire subir aux fourrages et aux racines certaines préparations avant de les donner aux bestiaux, soit vaches laitières, soit bêtes à l'engrais.

Il ne suffit donc plus de donner aux animaux qui, pour procurer certains produits, exigent une alimentation particulière ; il ne suffit plus, dis-je, de leur jeter le fourrage en botte dans le râtelier ; il faut que ces fourrages soient hachés, mélangés avec des farines ou des tourteaux ; enfin, il faut faire aux bêtes une véritable cuisine, dont les frais de main-d'œuvre seront largement payés par l'abondance des produits.

Ces différentes préparations exigent du travail, mais la nourriture donnée ainsi aux animaux dans des auges ou plateaux est mangée tout entière sans aucune perte ; et, donnée sous cette forme, elle profite mieux aux animaux, qui se conservent toujours en bon appétit, parce que les bêtes aussi aiment une bonne table : il y a donc un profit réel.

Sans doute, c'est un peu d'embarras de préparer ainsi ces aliments, et d'ailleurs il faut avoir en abondance de bons fourrages et des racines de toutes sortes pour nourrir de cette manière un troupeau de vaches pendant tout l'hiver.

Voilà évidemment le nœud de la question : il faut prendre un peu de peine, car en ce monde on n'a rien sans cela ; puis il faut créer des moyens de nourriture, afin d'avoir toujours à sa disposition une alimentation variée, abondante et substantielle. C'est alors seulement que nous pourrions retirer d'abondants produits de nos bestiaux, en multiplier le nombre, en améliorer les formes et les aptitudes ; et en produisant beaucoup d'engrais, nous pourrions ainsi récolter une plus grande quantité de blé sur une plus petite étendue de terrain. J'ai dé-

jà dit tout cela et je le répète avec conviction, le cultivateur qui travaille à produire de la viande travaille aussi, en même temps, à la production du blé, car c'est le fumier qui produit le grain. Il faut donc savoir tenir une juste mesure entre ces deux genres de production, qui, quelquefois, manquent tous deux à la consommation.

Notre pays ne peut-il donc plus nourrir ses habitants ? et à l'avenir serons-nous obligés chaque année de faire sortir de notre pays des sommes considérables pour approvisionner les marchés de blé et de viande ?

Toutes nos terres sont-elles donc arrivées à l'apogée de la production ? N'y a-t-il pas au contraire des pays entiers qui pourraient produire un tiers et même le double de ce qu'ils produisent aujourd'hui ?

Il suffit de poser ces questions pour en faire comprendre toute l'importance, et engager les cultivateurs à s'efforcer de les résoudre, chacun dans la limite de ses forces et de ses moyens. — L. DE ROSNY.

Transformation des os en engrais

Nous recevons une note dans laquelle on décrit un mode peu dispendieux de préparation des os pour les transformer en engrais. Ce moyen est dû aux recherches du docteur Hodges, membre de la Société d'agriculture de l'Ulster (Irlande), qui l'a publié à la demande de l'honorable et savante compagnie dont il fait partie.

Nous avons pensé que la publication de la méthode présentée par le docteur Hodges pouvait rendre d'utiles services aux agriculteurs et surtout aux petits cultivateurs.

Placez dans un baquet ou auge les os concassés en aussi petits morceaux que possible ; jeter dessus environ un tiers de leur poids d'eau bouillante, et, après avoir mélangé la masse de façon à ce que toutes les parties soient bien mouillées, ajouter de l'acide sulfurique et du vitriol dans la proportion du tiers du poids des os ; remuer ce mélange au moyen d'une pelle en bois ou d'une vieille bêche ; laisser reposer quelques semaines avant de s'en servir. On peut, si l'on veut, mélanger cet engrais avec de la tourbe sèche, du terreau ou de la sciure de bois ; mais il faut éviter d'y joindre de la chaux.

En suivant ces indications avec soin, le fermier obtiendra un engrais d'une puissance fertilisante très-supérieure à ceux du commerce. Les os manipulés de cette façon donnent à l'analyse une très-grande quantité de phosphate soluble, que l'on trouve en très-petite proportion dans les engrais chimiques du commerce. — L. DE VAUGELAS.

Les journaux agricoles

Nous lisons dans une lettre de l'un de nos abonnés les quelques lignes suivantes, qui donnent bien l'idée de l'insouciance, de l'apathie, du peu de désir de s'instruire qui caractérise certains habitants des campagnes :

« Chaque dimanche, au sortir de la messe, je cause avec les cultivateurs de mon village et je les engage vivement à s'instruire un peu, à prendre un abonnement à un journal agricole qui leur rendrait de grands services, car ils sont encore bien avant dans l'ornière. Un d'entre eux est possesseur d'un domaine de 150 arpents, qu'il exploite. Eh bien, pourriez-vous croire qu'il ne récolte pas assez de fourrages pour passer la moitié de l'année, et qu'il en achète pour \$200 à \$300 par an ? Son domaine est à la vérité ingrat au point de vue des prairies artificielles, mais le trèfle, les choux, le blé-d'inde, y viendraient fort bien. Je disais à ce cultivateur réfractaire qu'un bon journal lui donnerait les moyens de nourrir ses bestiaux depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'octobre sans rien prendre au grenier. Sans rejeter précisément ce que je lui disais, il me répondit qu'il était abonné à un journal politique et qu'il ne voulait pas avoir deux abonnements (lui riche de £1000 au moins) ; mais que plus tard il verrait. »

Quelle misère, mon Dieu ! quelle misère ! Voilà bien qui démontre la nécessité d'introduire partout l'enseignement agricole !

Petite Chronique

Patronage de Lord Dufferin au haras national. — Nous apprenons que Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance a accepté le patronage de la société en voie de formation pour l'établissement d'un haras national. Son Excellence donne par là une nouvelle preuve qu'il ne veut être étranger à aucun projet qui serait utile à la Puissance.

Société d'agriculture du comté de Temiscouata. — Voici le résultat de l'élection des officiers de cette Société pour l'année 1873: Ferdinand Chamberland, écrivain, Président; David Bertrand, écrivain, Vice-Président; Secrétaire-Trésorier, L. N. Gauvreau, écrivain; Directeurs: MM. Chs. Bertrand, Anselme Dionne, Alexis Nadeau, J. B. Lebel, Edouard Côté, George Deschenez, Edmond Morin, Joseph Albert, Edouard Belzile, Ephrem Caron, Johny Dionne, Frs. Pelletier fils, Benjamin Lebel, Marcel Lebel.

RECETTES

Boutons. — Il faut bien se garder de faire passer par des moyens extérieurs, les boutons qui naissent sur le visage, sur les mains, sur le dos, et en général sur toutes les parties du corps; on occasionnerait ainsi des répercussions fâcheuses sur ces mêmes parties.

Comme toutes les natures de boutons peuvent se communiquer par le contact, on doit éviter, par tous les moyens possibles, soit en buvant, soit en se servant du même linge, soit en couchant dans le même lit, ou enfin en se servant des mêmes effets que les personnes qui en ont, de gagner des boutons.

Bouche. — L'odeur putride de des racines des dents gâtées se passe pour quelque temps, en se rinçant la bouche avec une faible dissolution d'alun dans l'eau (sulfate d'alumine ou alumineux). Si le tartre ou la croûte calcaire des dents y adhère fortement, on peut faire usage de pierre-ponce en poudre fine, ou d'un instrument pour ôter la carie des dents.

Un nouveau moyen pour lessiver le linge économiquement

On prend 2 lbs. de savon que l'on mélange avec un peu d'eau; on met le tout sur le feu et on obtient une bouillie qu'on étend de 10 gallons d'eau; en y ajoutant une cuillerée à bouche d'essence d'ammoniaque; puis on fouette le tout avec un petit balai. L'eau étant chaude de façon à y tenir la main, on y jette le linge sec et on l'y laisse macérer pendant deux heures avant de le savonner; il faut avoir soin de couvrir le cuvier.

L'eau de savon peut servir une seconde fois pour la même opération, mais il faut y ajouter une demi-cuillerée d'essence de térébenthine et une cuillerée d'ammoniaque.

Lorsque le linge a été savonné, on le rince à l'eau tiède et on le passe au bleu.

Ce procédé épargne beaucoup de temps, de travail et de combustible; il y a en outre l'avantage de fournir un linge d'un très-beau blanc, sans qu'il soit nécessaire de faire usage du travail destructeur de la brosse.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de
DAME ADELINE DUBEAU, Marchande publique, épouse de Sr. ELZEAR LAVOIE, de la Rivière-du-Loup (en bas)
Faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir un lieu d'affaires de la faillie à la Rivière-du-Loup (en bas) le QUATORZIÈME jour de JANVIER prochain à DIX heures du matin pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

Rivière-du-Loup (en bas) 24 Décembre 1872.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic Provisoire.



AUX CONTRACTEURS

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les commissaires nommés pour la construction du chemin de fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, d'une bâtisse pour le fret, et d'une maison pour l'engin à Campbellton, N. B., et pour la construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, à New-Castle, N. B.

Les plans, devis et les formes de soumissions peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa et aux bureaux des ingénieurs en chef à Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Moncton. Les soumissions peuvent être données pour le tout, ou pour quelque partie de ces bâtisses, et doivent être adressées "Soumissions pour les bâtisses" au bureau des Commissaires. Elles seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, 31 janvier 1873.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Bureau des Commissaires,
Ottawa, 4 Dec. 1872.

AUX CONTRACTEURS

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer intercolonial donnent l'avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la pose des Lisses et des Traverses sur les Divisions suivantes:

- No. 1, sur les Sections 3, 6, 9, et 15, — une distance d'environ 78 milles.
- No. 2, sur les Sections 16, 10, et 20, — une distance d'environ 48 milles.
- No. 3, sur les Sections 21, 22, et 23, — depuis la Rivière Miramichi jusqu'à Moncton, une distance d'environ 72 milles.

Toutes ces sections sont dans le Nouveau-Brunswick. Les devis et les formes de soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, et aux bureaux des ingénieurs à Rimouski, à Dalhousie, à New-Castle et à Moncton.

Des soumissions cachetées adressées "Soumissions" et envoyées aux Commissaires seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 31 JANVIER 1873.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 30 Nov. 1872.

N. B. — Des soumissions séparées seront requises pour les Divisions 1, 2 et 3.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 21 Décembre, 1872.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.